

Palaiseau, le 29 juin 2022

Le Conseil d'administration de l'Institut Polytechnique de Paris au cours de sa session du 29 juin 2022 approuve les délibérations suivantes :

**Délibération n°7 : Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 15 mars 2022**

Le conseil d'administration approuve le procès-verbal du Conseil d'administration du 15 mars 2022.

**Délibération n°8 : Règlement des études des masters**

Le conseil d'administration approuve le règlement des études des masters de l'Institut Polytechnique de Paris à compter de l'année académique 2022-2023, sous réserve des modifications proposées en séance.

**Délibération n°9 : Création du comité social d'administration de l'établissement public expérimental Institut Polytechnique de Paris**

**Article 1 :**

Le Conseil d'administration approuve la création, auprès du Président de l'Institut Polytechnique de Paris, d'un comité social d'administration d'établissement public en application de l'article 6 du décret du 20 novembre 2020 susvisé.

Le comité social d'administration d'établissement public est compétent dans les matières et conditions fixées par le titre III du même décret pour les questions intéressant l'organisation et le fonctionnement de l'établissement public.

**Article 2 :**

Le comité social d'administration mentionné à l'article 1er de la présente délibération présidé par le Président de l'établissement, ou par son suppléant, comprend également le responsable ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines qui peut être représenté par son suppléant.

Le comité social d'administration comprend les représentants du personnel suivants : 3 titulaires et 3 suppléants élus au scrutin de sigle, dans les conditions fixées à l'article 20 du décret du 20 novembre 2020 susvisé.

Le président du comité social d'administration est assisté, en tant que de besoin, par le ou les représentants de l'administration exerçant des fonctions de responsabilité et concernés par les questions ou projets de textes soumis à l'avis du comité social d'administration.



**INSTITUT  
POLYTECHNIQUE  
DE PARIS**

**Article 3 :**

En application de l'article 21 du décret du 20 novembre 2020, les parts de femmes et d'hommes composant les effectifs pris en compte pour l'élection des représentants du personnel au comité social d'administration de l'Institut Polytechnique sont ainsi fixées, au 1er janvier 2022 : 22 femmes, soit 78,57% des effectifs, et 6 hommes, soit 21,43% des effectifs.

**Délibération n°10 : Adhésion à l'AMUE**

Le Conseil d'administration approuve l'adhésion de l'Institut Polytechnique de Paris à l'Agence de mutualisation des universités et établissements d'enseignement supérieur ou de recherche à compter de l'année 2022.

INSTITUT POLYTECHNIQUE DE PARIS

Président

**Eric LABAYE**

Route de Saclay

Président du Conseil d'administration  
de l'Institut Polytechnique de Paris

91128 Palaiseau Cedex

Tel : +33 (0)1 69 33 30 03